





J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

Compte rendu du Conseil d'Administration n°2 du 6 novembre 2024

Sont présents :

- Laurent BOISSADY, président
- Norbert DUMECHIN-PELLETIER, responsable de la commission tradition
- Mathieu CHARTIER, membre de la commission sportive
- François BERTRAND, trésorier adjoint
- Hervé PETIT-BARAT, membre des commissions sportive et matérielle
- Thierry KOWALSKI, trésorier
- Adeline MAGI, secrétaire adjointe

Sont excusés:

- Roxane GIRY, secrétaire générale
- Elodie BURGAT, responsable de la commission communication
- Enki SOUILLOT, responsable de la commission matérielle
- Vivien PERRIN-CONFORT, vice-président
- Antoine BARATE, cadre technique
- Nathan SOPP SOPP, responsable de la commission jeune

Compte rendu du Conseil d'Administration n°2 du 6 novembre 2024	. 1
ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024	. 2
Point licences	. 2
Points que Antoine souhaite voir aborder	. 2
Commission matériel	. 3
Point sportif	. 4
Microsoft - ODOO	. 6
Projet de club	. 6
Divers	. 6
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024	. 7

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble contact@premierecompagniegrenoble.fr - 06 21 34 67 88































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

Point licences:	7
Points que Antoine souhaite voir aborder :	7
Point sportif:	9
Commission matériel :	10
Microsoft – ODOO :	10
Projet de club :	10
Points divers :	10

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024

Point licences

- 99 inscriptions
- 132 réinscriptions dans nos tableaux
- 5 débutants qui se sont désinscrits

Points que Antoine souhaite voir aborder

- Règlement financier pour Antoine pour en savoir plus sur la prise en charge des frais : le stock n'étant pas identifié dans son contrat de travail, il est en droit de demander une indemnisation à l'heure actuelle qu'il n'a pas encore fait.
- Antoine souhaite savoir ce que le CA décide sur une indemnité de télétravail et pour ses repas en déplacement : est-ce qu'il a un montant limite ? Est-ce qu'il y a quelque chose pour les samedis?
- Antoine souhaite avoir un référent emploi qui soit disponible qui puisse faire un suivi de ses heures et de ses missions.

Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble – 6 rue Berthe de Boissieux, 38000 Grenoble contact@premierecompagniegrenoble.fr - 06 21 34 67 88































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

- Antoine souhaite un point fait sur l'avancée des différentes demandes de subvention et leur suivi pour en informer tout le CA
- Un point sur les absences de Sylvain lié à sa maladie : il sera absent encore la semaine de la rentrée et jusqu'en janvier. Que faire en pratique pour les Barebow ? Comment gérer les heures que Antoine fait en plus ? Comment faire si ça recommence ?
- Des barebow demandent à Antoine de faire un cours compétiteur en plus. Sur quel tarif ?
- Antoine demande à ce que les flèches pour les jeunes de l'ETAG soient validées au plus vite.
- Pour le projet sportif : les dates des équipes sont connues. Quels objectifs pour le club en DRE FCL ? Pour la DRH ? Pour les Jeunes ? Et quel moyen ? Antoine aimerait qu'un TNJ soit prévu pour les jeunes et que le club participe au frais.

Commission matériel

- Point sur les dépenses actuelles

Totaux

Motif	Total crédit	Total
ANS	3511,81	3277,19
MATERIEL CLUB	1542,63	-1542,63
KIT DEBUTANT	4935,8	56,2
AMÉNAGEMENT STOCK	507,21	-507,21

- Demande d'achat pour flèches ETAG : le projet est soutenu par Antoine et Enki. Achat de flèches cohérente pour le niveau des archers de l'ETAG. L'objectif est que les flèches appartiennent au club mais soient prêtées aux archers, sans conditions autre que de la prévention. Lorsqu'ils doivent changer (les jeunes évoluent vite), le club récupère les flèches et développe donc un stock de flèches de compétition.































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

BP Flèches ETAG

Qté	Produit	Caractéristique	Prix unitaire	Prix total
2	Lot Superdrive	U21	250,00 €	500,00€
			Total	500,00 €
3	Lot Superdrive	U18	250,00€	750,00 €
3	Lot Avance	U18	220,00 €	660,00€
3	Lot X-Line Mach3.1	U15	160,00€	480,00€
			Total	1 890,00 €

- Voici le BP

Pour rappel, des lignes sont prévus dans le BP 24/25 pour ces achats.

- Enki demande de l'aide pour la vente des cibles car il n'a pas assez de temps pour s'en occuper.

Point sportif

- Ecriture et envoie du mandat pour notre concours
- Version proposée du mandat ci-dessous :































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030



Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble

vous invite à son

CONCOURS SALLE 2X18M

Sélectifs au Championnat de France

7 & 8 DÉCEMBRE 2024

À la Halle Clémenceau,

40 Boulevard Clémenceau, 38100 Grenoble

RYTHME DETIR: Départs en AB avec XX places, selon les horaires en page 2. L'inspection du matériel se fera après passage au greffe.

DISTANCES, CATÉGORIES & BLASONS: Suivant l'article C1 du règlement français de tir à l'arc.

Trispot pour les classiques sur demande et selon disponibilité.

ARBITRES: (Samedi) Yves JUSTET - Hervé PETIT-BARAT (Dimanche) Gaston BESLIN - Jacques ENJOLRAS

RAPPEL: Licence ou Pièce d'Identité OBLIGATOIRE - Tenue conforme au règlement - Chaussure de sport OBLIGATOIRE.

ENGAGEMENT: XX€ pour 1 départ, XX€ pour les suivants.

BUVETTE (SALÉ - SUCRÉ - BOISSON) SUR PLACE

INSCRIPTION AVANT LE 04/12/2024

via le formulaire suivant : XXX Contact:





























































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

Points à discuter concernant le mandat : les tarifs : 8€ pour le premier créneau + 6€ pour les créneaux suivants. BP à réaliser. /// Présentation de l'organisation de la manifestation : Halle Clémenceau, mur de 20 cibles (provisoire, validation de la pose des filets par David dès que possible) // Accès au bar pour gestion de la restauration ; quelques défis logistiques à relever ; gestion des résultats par Marion et Roxane ; Enki en coordinateur ; besoin de bénévoles sur le vendredi soir (installation) et sur le weekend ; questions diverses.

Microsoft - ODOO

- Utilisation des nouvelles adresses. Vérification du fonctionnement.
- Ou en est-on du nouvel abonnement voté lors du dernier ÇA?

Projet de club

- Planification de la réunion de travail sur le projet du club avant la fin d'année.
- Antoine demande à ce que la date de la réunion soit fixée un samedi soir ou un dimanche d'ici fin décembre. Il ne peut pas être disponible le 30 novembre.

Divers

- Infos du Président
- Rédaction d'une charte pour l'emploi d'Antoine pour le prochain bureau
- Départ d'Auriane du club
- Absences de Sylvain
- Demande d'un adhérent de changer et remplacer les clous, par des objets plus solides et durables exemple : clous des anciennes compétitions, ou clous du CDF
- Antoine demande un abonnement cap target premium (120€ par an) pour suivre les archers































J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2024

Point licences:

- Effectif de 231 archers au club.
- 99 inscriptions. 132 réinscriptions.
- Désinscriptions de 5 débutants

Points que Antoine souhaite voir aborder :

- Il faut repréciser la demande sur le stock : aucune indemnisation car il y a encore de la place dans les box pour ranger du matériel.
- Il n'y a aucune obligation d'indemnité de télétravail. Laurent a notifié dans le contrat de travail d'Antoine que, pour ses heures d'administratif, il y a la possibilité de réserver une salle à la maison des associations à Berthe de Boissieux de manière aussi à vérifier ses heures d'administratif et que le télétravail est occasionnel. Laurent peut donner les accès à Antoine pour qu'il réserve une salle à la maison des Associations s'il le souhaite (c'est gratuit). Concernant les repas, une proposition sera faite à Antoine d'avoir une carte ticket restaurant. Pour les déplacements, se référer au PV (à compléter) du CODIR 2024. Tout sera remis sur un document.
- Hervé se propose d'aider Laurent sur la partie gestion emploi d'Antoine.
- Concernant les demandes de subventions, celle du département sera votée au mois de mai 2025.
- Concernant les absences de Sylvain jusqu'en janvier-février les mercredis, Marion s'est proposée pour faire un suivi des séances en lien avec Sylvain. Marion est vivement remerciée pour s'être proposée. Thierry suggère aussi de

































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

demander à Bruno Lauraire s'il peut/souhaite assurer un cours Barebow pour dépanner. Concernant Antoine, il ne peut gérer que les cours de Sylvain de 14h à 17h puisqu'il s'arrête à 17h pour aller à Gières. Antoine doit tenir le compte des heures qu'il a fait en plus.

- S'il reste des places dans un groupe compétiteur, il faut faire payer la part cours compétiteur au prorata d'une séance. François se charge de faire le calcul. Ceci dans la limite des places disponibles.
- Accord de principe. Mais une demande est faite à Antoine de donner des précisions en plus concernant la gestion du stock des flèches ETAG.
- L'équipe homme était en DRE CL l'an dernier et bascule cette année en DRH. Les femmes restent en DRE CL. La question se pose concernant l'équipe Poulie homme. Il existe une DRH Poulie mixte : une proposition de constituer une équipe sera faite au prochain rassemblement poulie. // Pour le DR Jeune : existe-t-il la possibilité d'avoir une équipe dans chaque catégorie avec l'ETAG ? / Pour le TRJ, c'est en extérieur sur la date du 8 mai environ. // Concernant le TNJ, aucune opposition mais il y a une notion de niveau à définir. Le premier TNJ est du 25 au 27 avril à Sarcelles, le deuxième est du 23 au 25 mai (pas de candidat pour l'organisation) et le troisième est du 13 au 15 juin à Rochefortsur-Mer. // Pour les frais, le budget ANS est à préparer (l'an dernier, 100€ par archer). // Il faut une réunion de la commission sportive entraîneur : quels sont les critères pour envoyer un archer en TNJ ? // Une proposition a été faite de mettre des garçons U18-U21 dans l'équipe DRH pour faire remonter l'équipe en DRE.
- La demande d'un abonnement Cap Target premium de 120€ pour un an a été validée. Mais il faut un reporting de l'utilisation de l'abonnement à l'issue de la saison salle et de la saison extérieure (comment, qu'est-ce que cela apporte à la progression ?)































J.O. 31 mai 1963 – F.F.T.A. 013 80 88 – SIRET 4128950470 0030

Point sportif:

- Mandat du concours du 7-8 décembre :
- -> 4 départs sont prévus le samedi et 3 le dimanche. Le troisième créneau du samedi est réservé en priorité pour les jeunes du CRJ.
- -> Organisation sur 20 cibles. Départ en AB.
- -> Buvette : crêpes, sandwichs. Les repas des 6 arbitres sont à prévoir (un traiteur à prendre)
- -> Concernant l'arbitrage, il manquerait un arbitre. Il est proposé de demander à Florian, du club, arbitre et entraîneur qui vient de la région parisienne s'il est libre pour venir arbitrer.
- -> Laurent sera absent le week-end du concours.
- -> Il faut faire la liste pour les blasons à acheter. Il faut établir les prix de la restauration et définir une équipe restauration. Il faut prévoir le nombre de médailles pour le CRJ (U13-U15-U18) et achat de coupes pour les équipes et de boîtes de chocolats pour les podiums.
- -> Pour le prix : 10€ pour un premier départ pour les adultes (à partir de U21), 8€ pour les départs suivants. 6€ pour les jeunes (U13-U15-U18) pour tous les départs benjamins, minimes et cadets.
- -> Pas d'accueil de poussins.
- -> Prévoir la monnaie en bois. François sera au greffe/caisse tout le week-end.
- -> Enki finalise le mandat. Hervé se charge de l'envoyer aux arbitres.
- -> Il faut demander les chronotirs au département.-> Il n'y a pas de pavoisement à gérer.































J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

Tout est dispo sur place.

- -> Il faut un SIAPP
- Floris est retourné dans son ancien club pour aller chercher une montée en national. Marine est partie à Perpignan pour jouer en D1 : on lui souhaite de réussir. Auriane a demandé son transfert vers Lyon 8 pour une équipe poulie femme campagne.
 - Il faut communiquer sur les visions des équipes dans les newsletters. Un projet de club est à formuler et à formaliser.

Commission matériel:

- Il faut refaire une prévision de la partie ANS avec justificatif à faire en mai.
- Concernant la vente des cibles, Laurent peut faire une annonce à l'assemblée du comité régional. Il reste 15 cibles à vendre.

Microsoft - ODOO:

- Laurent et Thierry n'ont pas accès à leurs comptes Microsoft.

Projet de club:

 Pour fixer une réunion, elle peut se faire un samedi après-midi en faisant remplacer Antoine sur un de ses cours afin de ne pas la faire le soir. Il faut que tout le monde soit présent.

Points divers:

- Infos du Président :
- -> La subvention de la ville de Grenoble a été envoyée : un retour est attendu début janvier.
- -> Pour la subvention du département de l'Isère : le traitement sera fait en mai 2025 pour la partie matériel.



















J.O. 31 mai 1963 - F.F.T.A. 013 80 88 - SIRET 4128950470 0030

- -> Les autres sont déjà actées (ANS pour le projet emploi et la fédération sur le plan emploi) et ont été touchées pour l'exercice.
- -> Il reste la subvention de la région à toucher.
- -> Il y a eu des changements au niveau du CD 38 : Guy-Hervé Sarvonin n'a pas été reconduit comme président. Suite à une assemblée générale, Vivien a pris la présidence par intérim jusqu'à une nouvelle assemblée générale extraordinaire.
 - Concernant les tee-shirt, Enki a envoyé la demande de devis mais n'a pas de nouvelles.
 - Il y a le projet labellisation à valider.
 - Vivien et Laurent sont présents sur la liste pour l'élection au niveau régional. Laurent est sur la liste de candidats pour l'élection au niveau fédéral.
 - Concernant le remplacement des clous, nous pouvons récupérer les clous avec plâtre qui étaient utilisés par le passé et garder ceux utilisés lors du CDF pour nos compétitions (quelques-uns avaient été mis en circulation mais ont disparu). François peut aussi les imprimer en 3D.























